

Communiqué de presse  
19/12/2024

**Au cours du Conseil d'administration de la CCMSA qui s'est tenu ce jour, ses membres ont exprimé la solidarité du régime agricole envers ses ressortissants de Mayotte ainsi qu'avec l'ensemble des habitants de l'archipel, durement frappés par les conséquences dramatiques du cyclone CHIDO.**

Pour l'heure, les priorités demeurent le secours aux victimes, en lien avec les pouvoirs publics et les instances interministérielles, ainsi que l'identification des besoins des habitants.

La MSA travaille dans le cadre de la coordination inter-organismes de sécurité sociale à un dispositif exceptionnel pour renforcer les moyens d'intervention en faveur des ressortissants mahorais, porté par la MSA d'Armorique, gestionnaire de la protection sociale agricole mahoraise.

#### **A propos de la MSA**

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.